

Nouveau look pour les ouvriers municipaux

Daniel et Olivier portent de nouvelles tenues «haute visibilité». Cela leur permet de travailler en sécurité sur les interventions routières. Leurs fonctions les amènent à parcourir le village, ils peuvent ainsi nous informer des problèmes qu'ils rencontrent. Vous pouvez leur faire part de vos questions, toute l'équipe municipale est à votre écoute et essaiera de trouver des solutions à vos besoins.



C.C.A.S.

La loi NOTRe 7 août 2015 donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale (CCAS).

Le conseil municipal a choisi d'utiliser cette possibilité et de réintégrer le budget du CCAS dans le budget général de la commune. L'intégralité des sommes concernées sera attribuée aux actions dévolues au CCAS. Le bureau du CCAS est transformé en «commission CCAS» qui sera réunie prochainement.

Liste des membres :

Andrée Roux, Saïd Djemel, Cathy Rouviere, André-Pierre Le Guen, Jérôme Seurat, Jean-François Mornico, Brigitte Bacarasse, Loubna Ennoury, Jacqueline Zamponi, Sophie Doro et Mylène Roure.

Élagage des arbres et haies sur voies publiques

C'est une OBLIGATION pour les propriétaires riverains d'une voie publique de laisser le passage (trottoir, routes) libre de circulation. Si vous rencontrez des difficultés pour le faire, nous sommes à votre disposition : soit par l'intermédiaire des employés communaux, soit par l'intermédiaire d'une société privée. Dans les deux cas ces travaux seront facturés. Renseignez-vous à la mairie !

Bientôt de nouvelles poubelles

Information sur les nouveaux containers : afin d'être conforme à la réglementation et pour permettre de collecter mécaniquement les ordures ménagères, Saint-Jean-de-Serres va recevoir de nouveaux containers aux normes (120 litres) pour chaque foyer.

À cette occasion, nous allons également évaluer la possibilité de terminer des emplacements de collecte équipés de containers collectifs, pour certains lieux : impasses, rues étroites.

Nous établissons actuellement le listing précis des foyers à équiper. Pour ce faire, nous avons besoin de compléter rapidement certains renseignements. Nous vous remercions de répondre rapidement aux demandes que nous allons vous adresser. Cette distribution sera entièrement prise en charge par Alès Agglomération et aura lieu entre mars et mai 2016.

Nous profiterons de cette occasion pour rappeler les obligations et réglementations en matière de collecte d'ordures ménagères (jours de passage des camions, heures de sortie des bacs, sac-poubelles, etc). Nous faisons également un état des lieux des nouveaux besoins en poubelles bleues (containers pour le tri sélectif).

Chaque container distribué sera étiqueté et correspondra à un foyer, ce qui permettra le suivi et la maintenance des bacs. La société de collecte ne ramassera alors que les poubelles normalisées.

Si vous souhaitez vous défaire de vos anciens containers, ils pourront être collectés également et ainsi être recyclés. Une information complète sur ces sujets sera distribuée dans les mois à venir.

Stagiaire

Dans le cadre de son Master en psychologie sociale, Madame Mélodie Clément effectuera un stage en mairie dans les prochaines semaines pour une étude sur les horaires d'ouverture de la mairie au public et une réflexion sur l'organisation dans le centre-village (gestion des poubelles, parking...)

Bancs publics

Une première série de bancs publics va bientôt être mise en place tout au long des parcours de promenade du territoire communal.



Représentativité du village

Les lois actuelles permettent à un élu minoritaire de se maintenir au poste de conseiller communautaire et vice-président à l'EPCI d'Alès Agglomération. Il représente tout le village...

Correspondant Midi-Libre

La nouvelle correspondante Midi-Libre de Saint-Jean-de-Serres est Mme Danielle Meunier. Vous pouvez la contacter directement par mail (d.meunier71@hotmail.fr) ou par la mairie qui transmettra.

Midi Libre

Le service juridique de la commune a été saisi !

Lors de notre prise de fonction le 25 septembre 2015, nous nous sommes attachés à clarifier les comptes de la commune. Pour cela, toutes les factures ont été vérifiées. Un marché de travaux publics d'un montant de 155 840 € a été conclu le 11 mai 2015 pour la réalisation du chemin des Carrierettes. Les factures de l'entreprise ont été payées pour le montant de 155 764 €. En août et septembre 2015, deux factures d'un montant global de 20 676 € sont arrivées en mairie, concernant, pour la majeure partie du montant ce marché. Nous avons, en l'absence de tout bon de commande de la mairie, engagé une procédure de règlement amiable avec l'entreprise concernée. Cette entreprise nous a signifié, le 18 janvier dernier, son refus de toute solution amiable et réclame le paiement de ses factures. Afin de défendre les intérêts de la commune, et avant d'engager toute procédure administrative, nous avons sollicité l'avis de notre avocat par l'intermédiaire de notre assureur. Affaire à suivre !

Illuminations de Noël

Cette année encore la commune a investi dans quelques guirlandes lumineuses pour embellir cette fin d'année.

La place des Platanes a été ornée d'un sapin grâce à M. Bros ainsi qu'aux volontaires qui ont participé à sa mise en place et à sa décoration.

Finances communales

La municipalité s'est attachée depuis septembre à avoir une vision claire de la situation financière de la commune. C'est presque chose faite. Le budget 2016 est en cours d'élaboration.

Perception

Nous vous informons que la perception de Lédignan a fermé ses portes et que depuis le 1er janvier Saint-Jean-de-Serres dépend désormais d'Anduze.

Alès Agglomération

Du président Max Roustan aux services d'Alès Agglomération qui nous concernent, votre municipalité tisse les liens nécessaires pour faire fonctionner les rouages des compétences précédemment distribuées (assainissement, école, éclairage public...). Petit à petit, tout se met en place dans l'idée d'optimiser ces transferts de compétence.

SMAAC St Jean

Andrée ROUX remplace désormais Claude Savy au bureau du SMAAC (Syndicat Mixte Alès Agglomération Cardet). Vos représentants Saint-Jeannais sont désormais : Max Roustan, Christian Chambon, Jean-Luc Aigoïn, Andrée ROUX, Jérôme SEURAT.

Traversée du village

Nous avons rencontré des responsables du service de l'Unité Territoriale du secteur lors d'une réunion le 14 novembre 2015 en présence de Mme Françoise Laurent Perrigot, vice-présidente déléguée à l'attractivité économique, à l'agriculture et au haut débit, et en présence de M. Olivier Gaillard, vice-président délégué aux infrastructures et aux déplacements.

Nous avons convenu de la nécessité de redimensionner le projet de traversée de l'agglomération à la taille et à la capacité financière de la commune. Ce projet était réparti en quatre tranches. Le conseil départemental a déjà accordé une subvention de 171 000 € pour la réalisation de la première tranche. À ce jour, la réflexion se poursuit, avec l'aide des services concernés, et nous souhaitons maintenir la première tranche de travaux bien que des modifications du projet soient en cours, avec comme objectif prioritaire la réfection du revêtement et la sécurisation de la traversée du village.

Nous avons par ailleurs monté un projet de sécurisation de la circulation sur la commune : ralentisseur, radars pédagogiques, miroir et nouvel emplacement de l'arrêt de bus dans le cadre de la dotation 2016 au titre des amendes de police. L'instruction technique est en cours pour une réalisation rapide.



Nettoyage des cours d'eau

Tout propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu d'entretenir son versant, l'eau devant s'écouler sans aucun problème. Nous avons parfois des pluies cévenoles très intenses.

Propriétaires riverains, vous êtes obligés d'appliquer la loi. L'équipe municipale est à votre disposition pour vous conseiller en cas de difficultés.

Salle des associations

La salle est de nouveau accessible aux associations. Toute personne désireuse de l'utiliser peut en faire la demande à la mairie. Ce service gratuit permettra, nous l'espérons, de motiver de nouvelles associations qui viendront redynamiser le village.

AIPE Cardet - St-Jean

En sommeil depuis deux ans, l'AIPE (association de parents d'élèves) a repris du service grâce à la volonté, à l'énergie du nouveau bureau et des membres de l'association. Nous espérons que ce renouveau permettra d'apporter aux écoles du RPI autant que la précédente.

Information : le loto annuel de cette association aura lieu le samedi 13 février à 14h au foyer communal de Cardet.

Venez nombreux !

Économiseurs d'eau

Généreusement offerts début 2014, et ne devant rien coûter à la commune, les petits économiseurs d'eau gracieusement distribués à cette époque nous ont été facturés 1700 € en fin d'année dernière. Merci du cadeau !

6

École : c'est du propre

à la demande de la mairie le nombre d'heures de ménage a été augmenté pour permettre une hygiène parfaite et répondre à des besoins particuliers d'enfants atteints de maladies. Un programme quotidien a été établi pour satisfaire toutes les exigences sanitaires.



Participation citoyenne

Un exemple comme nous tous aimerions en voir fleurir : la restauration de la croix du chemin des processions a été un moment de partage et de bonne humeur. La mairie est prête à soutenir vos projets et vos idées. Contactez-nous.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Un PLU est essentiellement régi par les dispositions du code de l'urbanisme.

Les étapes :

- 1- Rapport de présentation qui comprend : un diagnostic, une analyse de l'état initial de la commune, l'explication des choix retenus et des orientations du projet.
- 2- Ce rapport doit être validé lors d'une réunion entre les personnes publiques associées : PPA (État, communes, région, départements, services publics) et le prestataire pour éviter un retard futur lié à une réflexion faussée lors de l'élaboration du PADD.
- 3- Le PADD, projet d'aménagement et développement durable porté par les élus. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, etc.
- 4- Les OAP, orientations d'aménagement et de programmation qui traduisent le PADD par des orientations thématiques et/ou sectorielles, telles que l'aménagement, l'habitat, les déplacements, etc.
- 5- Le règlement qui constitue des règles écrites et documents cartographiques fixant les règles générales d'utilisation des sols. Les annexes, informations et des servitudes d'utilité publique.
- 6- Consultation et recueil des avis des PPA
- 7- Enquête publique
- 8- Approbation du PLU ou annulation (partielle ou complète)

PLU, historique

En 2002, un début de PLU a été envisagé, pour lequel la commune a touché de 2 973 €. Cette somme sera déduite de tout nouveau versement d'aides de l'État qui pourrait avoir lieu lorsque le PLU sera approuvé. Le montant de 16 000 € d'aide de l'État annoncé au budget de 2014 n'était donc pas crédible.

Où en est l'avancement de notre PLU ?

Pour l'instant et malgré déjà deux réunions depuis fin septembre, la première étape « le diagnostic » n'est pas encore aboutie.

Où en sommes-nous du paiement de notre PLU ?

1- pour le cabinet Guillaume, coût initial prévu lors de la signature du contrat : 28 800 € HT, plus 2 940 € HT par OAP, plus de 280 € HT par participation aux réunions de comité de pilotage BTP Vidourle (10 réunions prévues). Ce cabinet a été sélectionné en conseil municipal le 5 mars 2014, six conseillers étaient présents, quorum non atteint (6/15). Le 10 mars 2014 signature du contrat.

État d'avancement : Nous vous attendons encore la fin de la première étape ; montant versé : 16 824 € TTC (dernier versement en mai 2015)

2- Pour Denis Chaumentin maître d'œuvre, engagé hors appel d'offre sur décision du maire de l'époque, sans consultation du nouveau conseil municipal élu, coût initial prévu : impossible à déterminer au vu des éléments disponibles. Le 1er avril 2014, signature du « contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage » comprenant la réalisation du PADD (déjà incluse au contrat du cabinet Guillaume, laquelle est donc payée deux fois par la commune!).

Ce maître d'œuvre a reçu la somme de 26 483 €, le dernier versement ayant eu lieu le 21 septembre 2015 avant l'élection du nouveau maire (Comptes et contrats vérifiables en mairie). À titre d'information, la hausse de nos impôts de l'an dernier a rapporté 22 000 €...

Les factures présentées par Denis Chaumentin ont été validées par le maire en fonction à l'époque. Il a ainsi attesté la certification du service réalisé. La réalisation du PADD ne peut être aboutie qu'au terme de la première phase dite du diagnostic et après validation de toutes les personnes publiques associées (DDTM, Département, État, communes, etc.). De plus, certaines de ses missions sont en cours d'élaboration. Comment alors peut-on estimer et certifier que le service prévu au contrat a été réalisé ? Nous vous laissons en juger.

En résumé, les sommes totales déjà versées s'élèvent à 43 307 €. Pour information, le coût moyen national d'un PLU pour une commune de moins de 5000 habitants est de 35 000 €. Des décisions devront être prises à l'avenir. Nous sommes ouverts à vos suggestions !

Station de pompage

Suite aux événements survenus à Paris en novembre dernier, la préfecture a demandé aux communes de réfléchir à des procédures de sécurisation du réseau d'eau potable. C'est aujourd'hui chose faite.



Fuites d'eau au village

Depuis septembre, de 2 vannes ont été changées pour permettre une meilleure segmentation du réseau d'eau. Il a en outre été repéré et réparé des fuites sur ce même réseau permettant ainsi une réduction substantielle de la consommation d'eau dans le village.

3

Les Premières actions

Travaux de voirie

La route de Lézan a été regoudronnée comme prévu, par la société Giraud, opération financée par le Département. Pour la route de Canaules, nous attendons que France-Telecom réalise sa part : passage des réseaux en sous-sol dans les gaines déjà posées. Le réseau de téléphonie sera renforcé : passage de nouvelles lignes par la route de Lédignan (repères verts).

Foyer communal

Plan de financement initial :

Dépense subventionnable : 1 500 000 €
Subventions attendues :
Alès Agglomération : 400 000 €
subvention région de 2012 : 150 000 €
subvention région de 2013 : 300 000 €
subventions État 2012 : 75 000 €
Total subventions attendues : 925 000 €

La réalité

Pour ce projet, la subvention de 400 000 € d'Alès Agglomération n'a jamais fait l'objet d'un vote au budget du Conseil Communautaire et n'a donc aucune chance de nous être versée.

En ce qui concerne la subvention*allouée par l'État d'un montant de 75 000 €, elle est caduque depuis le 9 juin 2015.

Les subventions allouées par la Région, pour un montant global de 450 000 € sont également caduques. La première, de 150 000 €, l'est depuis le 20 juillet 2014. Celle de 300 000 € est également frappée de caducité depuis novembre 2015.

Avec la perte de 925 000 € de subvention et l'argent de la vente de l'ancien foyer communal qui n'est plus disponible, nous ne sommes pas en mesure de réaliser le projet « d'espace socioculturel » tel qu'il avait été présenté...

Cependant, il nous paraît toujours aussi indispensable de réaliser rapidement un foyer. La réflexion est en cours. Nous avons repris contact avec le cabinet d'architectes pour redimensionner le projet et réfléchir parallèlement à des solutions d'attente.



Propreté du village

Deux canicrottes ont été installés, au début de la route du Stade et à l'angle du chemin du Moulin à Vent. La mise à disposition de sachets permettra aux propriétaires canins de faire le nécessaire.

Diffusion des comptes rendus

La municipalité diffuse l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux. Ils sont à votre disposition sur le site internet communal (www.saintjeandeserres.fr) et en mairie.

Arts et culture

Place aux Arts : la prochaine édition de « Place aux Arts » LA manifestation culturelle Saint Jeannaise, se déroulera le dimanche 12 juin 2016. Une première réunion publique est prévue le 12 février à 18h30, salle des associations (impasse des écoles).

L'effet Tchatche : M. Stéphane Zarouati fait parti de la troupe de théâtre d'improvisation « l'effet Tchatche », troupe composée de Olivier Marti, Jean-Michel Olivares, Patrice Rocour, et de lui-même. Il sévit dans le Gard et à Nîmes principalement. Il ne nous a fallu que le premier spectacle à Lézan pour « succomber » à la manière dont Stéphane, Olivier, Jean-Michel, et Patrice improvisent de façon magistrale. Ils nous racontent leurs drôles de façons de voir les choses, soulevant à chaque minute des éclats de rire.



Rubriques à venir

Vous avez des idées de rubriques, envie d'organiser une équipe de joggers ou de bridge, de proposer en lecture un roman à épisodes, de créer des grilles de mots croisés ou Sudokus, un projet à exposer, écouterons vos propositions et essaierons de les intégrer à votre prochain journal. Contactez-nous en mairie, ou le samedi lors des réunions communication se déroulant dans la salle du conseil municipal de 10h à midi.

Améliorons la communication

Nous profitons du premier numéro de votre gazette pour vous questionner sur vos envies, vos besoins, en matière d'information et de communication. Soucieux de l'environnement et de faire les économies, nous vous proposons de nous indiquer vos préférences. Vos choix détermineront nos actions. Par avance, merci de votre participation.

Concernant "la Gazette",

vous pensez qu'elle doit paraître tous les... (1 seule réponse)
mois / trimestres / semestres / sans intérêt.

Concernant le site internet de la communal,

Utilisez-vous le site www.saintjeandeserres.fr pour avoir des informations concernant le village?

OUI / NON / pour quelle(s) raison(s) :

Concernant les 12 panneaux d'affichage communaux,

Allez-vous régulièrement voir les affiches collées dessus

OUI / NON / pour quelle(s) raison(s) :

Dans un futur proche, vous souhaiteriez que la commune se dote d'abord :

(1 réponse au choix)

- 1) D'un nouveau site internet plus accessible
- 2) D'une page Facebook
- 3) D'un service de newsletter

Un grand merci d'avoir répondu à ces questions. A bientôt pour votre prochain numéro.

Bientôt au village

Pour la jeunesse : réhabilitation du Skate Park et de l'aire de jeux.

Pour tout le monde :

Installation d'un tableau d'affichage dédié aux habitants et projets d'échange de services entre Saint-Jeannais.

Mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS).

Réunion avec l'ensemble des associations de Saint-Jean-de-Serres.

Projet de restauration des portes de l'église.

Bancs publics : les premiers bancs viennent d'arriver, profitez-en bien !

Éclairage public et économie : le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à led financées par Alès Agglomération est à l'étude.

Aide au secrétariat

Vous avez peut-être rencontré Laury Bernard, depuis le 4 janvier en Mairie. Pour nous aider à résorber le retard accumulé nous avons saisi l'opportunité de pouvoir embaucher en CAE cette habitante de Saint Jean de Serres, pour une durée d'un an. Elle travaille 20h par semaine pour seconder Corinne Vielles et Jacqueline Chevalier et son salaire, charges comprises est pris en charge à 80% par l'état.

Vous avez la parole...

Une nouveauté dans votre nouvelle gazette : Vous avez une idée, une information, un desiderata à nous soumettre; utilisez l'espace dédié ci dessous pour nous l'écrire (plaisantin s'abstenir). Pensez à mentionner vos coordonnées si nécessaire. Déposez ce billet dans la boîte à lettres de la Mairie.

LA GAZETTE

JOURNAL COMMUNAL DE SAINT-JEAN-DE-SERRES

N° 1 - Février 2016

Le mot du Maire

Dans ma lettre de fin d'année 2015, je vous avais promis des informations sur l'état d'avancement des différents dossiers en cours et des projets envisagés.

Voici la première édition de la nouvelle «Gazette de Saint-Jean» !

Cette première édition, fruit d'un vrai travail collaboratif, a pour objectif de vous informer de façon claire, précise, documentée, de la situation de la commune et du travail de l'équipe municipale.

Elle a également été réalisée par nos soins et dans les locaux de la mairie, ce qui bien entendu en a largement minimisé les coûts.

Nous souhaitons que cette gazette devienne un réel outil de communication, un support d'échanges et de propositions entre vous et nous !

Vous serez d'ailleurs sollicités prochainement pour donner vos idées, de titre, de rubriques nouvelles, de suggestions de contenu.

Alors je vous souhaite une bonne lecture et vous donne rendez-vous samedi 6 février à 10h30 salle des associations pour échanger sur tous ces sujets !



Sommaire

- Le mot du Maire
- Infos utiles
- Correspondant Midi-Libre
- Les premières actions :
 - comptes-rendus
 - Bancs publics
 - Propreté du village
 - Travaux de voirie
 - Nouveau look
 - Station de pompage
 - Fuites d'eau
 - Illuminations de Noël
 - Le foyer communal
 - Le Plan Local d'Urbanisme
 - CCAS
 - Entretien haies et ruisseaux
 - Nettoyage des cours d'eau
 - Bientôt de nouvelles poubelles
 - La vie de la mairie
 - Ales Agglomération
 - Finances communales
 - Perception
 - Salle des associations
 - AIPE Cardet - Saint-Jean-de-Serres
 - Participation citoyenne
 - Le SMAAC de notre école
 - École, c'est du propre
 - Le service juridique saisi
 - Stagiaire en Mairie
 - Économiseurs d'eau
 - Traversée du village
 - Arts et culture
 - Bientôt au village

Infos utiles

Accueil de la mairie / ouverture au public :
lundi / mercredi / vendredi de 14h à 18h

Permanences de Mme le maire :
jeudi matin, et sur RDV.

Permanences de M. le premier adjoint :
mardi et jeudi de 17h30 à 19h30

Permanence équipe communication :
samedi matin de 10h à midi (salle du conseil municipal)

Ouverture bibliothèque :
samedi matin de 10h à 12h (1er étage de l'école)

Téléphone accueil mairie : 04.66.83.41.07

courriel : mairie@saintjeandeserres.fr

web : www.saintjeandeserres.fr

**Bonne lecture à toutes et à tous,
L'équipe municipale**